

# **MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES 2023-2024**

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ses dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études médicales modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 18 mars 1992 portant organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'U.F.R. en ses séances du 5 juin 2023 et du 4 septembre 2023 ;
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université de Tours ;

## **Deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales**

### **DFGSM2 – L2**

#### **TITRE 1<sup>er</sup> - Dispositions générales**

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

## 2023-2024 : Maquette DFGSM 2 = L2

Enseignements	Coefficient	ECTS	Semestre	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Enseignements théoriques (402h)</b>		<b>51</b>					<b>405h</b>
UE Bio-pathologie : moyens d'exploration et illustrations	1	2	S3	12			12h
UE Sémiologie générale et Physiopathologie	1	4	S3	20	8		28h
UE Revêtement cutané	1	4	S3	30			30h
UE Système cardiovasculaire	1	5	S3	43			43h
UE Système neurosensoriel	1	6	S3	57			57h
UE Anglais (15h en présentiel + 6h obligatoire au CRL)	1	3	S3 Gr. 1 S4 Gr. 2		15 +6 CRL		21h
UE Appareil locomoteur	1	5	S4	40			40h
UE Appareil respiratoire	1	5	S4	36			36h
UE Hormonologie reproduction	1	5	S4	38			38h
UE Santé Société Humanité	1	3	S4	28			28h
UE Nutrition	1	4	S4	28			28h
UE Reins et voies urinaires	1	5	S4	38			38h
<i>TP Anatomie</i>	/	/	S3 S4			2 3	5h
<i>TP Physiologie</i>	/	/	S4			1	1h
<b>Enseignements pratiques (239h30)</b>		<b>9</b>					<b>222h00</b>
Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juin ou juillet ou août)	/	4					140h
Stage de chirurgie et anesthésie (4 semaines mi-temps)	/	4					70h
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1	/	1					12h
<b>Enseignements complémentaires (40h à 50h)</b>		<b>/</b>					<b>40 à 50h</b>
Les différents enseignements complémentaires (EC, UERB, UERSH) sont détaillés dans un livret distribué en début d'année universitaire. Certains UEL de l'université peuvent être accessibles (se renseigner auprès de la scolarité). Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année.	1	/					40 à 50h
<b>TOTAL L2 (681h30 à 691h30)</b>		<b>60</b>					<b>667 h 00 à 677 h 00</b>

## TITRE 2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

### L2 / Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences = M3C

#### Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 1<sup>ère</sup> année

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

#### Pas de RSE en médecine

Enseignements	ECTS	REGIME GENERAL							
		Session 1				Session 2			
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée
<b>Enseignements théoriques</b>	<b>51</b>								
<b>SEMESTRE 3 (examens en janvier)</b>									
UE Bio-pathologie : moyens d'exploration et illustrations	2	ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
UE Sémiologie générale et Physiopathologie	4	ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
UE Revêtement cutané	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Système cardiovasculaire	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Système neurosensoriel	6	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Anglais : Groupe 1	3	CC ET	E E+O	1	- 0h45	ET	O	1	0h40
<b>SEMESTRE 4 (examens en mai-juin)</b>									
UE Anglais Groupe 2	/	CC ET	E E+O	1	- 0h45	ET	O	1	0h40
UE Appareil locomoteur	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Appareil respiratoire	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Hormonologie reproduction	5	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Santé Société Humanité	3	CC	-	1	-	ET	E	1	1h00
UE Nutrition	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Reins et voies urinaires	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
TP Anatomie		Pas d'évaluation / pas de QP							
TP Physiologie									
<b>Enseignements pratiques</b>	<b>9</b>								
Stage initiation aux soins infirmiers : stage de 4 semaines en continu et à temps plein sous la conduite des cadres infirmiers	4	Validation par le doyen							
Stage hospitalier de chirurgie	4	Validation par le doyen							
AFGSU Niveau 1 : 2 jours ( <i>se fait à la fac</i> )	1	Validation par le doyen							
<b>Enseignements complémentaires</b>									
2 modules d'enseignements de SHS (UERSH) ou d'enseignements libres (UEL) ou d'enseignements en recherche biomédicale (UERB)	4 à 8	2 modules à valider				1 à 2 modules à valider			

## TITRE 3 – Session

Deux sessions sont organisées, 1<sup>ère</sup> session à la fin du 1<sup>er</sup> semestre (S3) en janvier et à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre (S4) en mai-juin, session de rattrapage en août pour le S3 et S4.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

## TITRE 4 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement.
Stage d'initiation aux soins infirmiers	Le stage doit être validé par le Doyen sur la proposition des cadres infirmiers
Stage hospitalier de chirurgie	Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition des chefs de service
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1	Validation par le Doyen

La participation au contrôle continu, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

La participation aux **ED de sémiologie médicale** est obligatoire car seule à permettre l'apprentissage progressif des gestes d'examen. Toute absence non justifiée pour raison médicale (certificat) ou de force majeure, ou toute absence répétée entraînera l'impossibilité de se présenter à l'examen et donc la nécessité de suivre le cycle complet d'ED l'année suivante.

Pour être autorisé à se présenter à l'examen, l'étudiant doit avoir assisté à au-moins 7 séances d'ED sur les 8 prévues, et fournir un justificatif d'absence pour la séance manquée. En cas d'absence à plusieurs séances, l'étudiant doit les rattraper, si nécessaire auprès d'un autre groupe. La session de rattrapage est organisée selon les mêmes modalités.

La présence au cours d'anglais est obligatoire : toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Le passage en L3 est autorisé avec une dette maximale de deux UE théoriques. Les UE théoriques devront être validées au plus tard à la fin du L3.

Parmi les stages, seul le stage en soins infirmiers peut faire l'objet d'une dette et devra être validé au plus tard à la fin du L3.

Les étudiants qui n'ont pas obtenu la validation des enseignements complémentaires ou/et UE libres et/ou modules d'U.E.R.B., modules d'U.E.R.S.H. ou/et ED de sémiologie médicale en L2 devront obligatoirement valider ces enseignements en L3.

## TITRE 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

# Troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

## DFGSM3 – L3

### TITRE 1<sup>er</sup> - Dispositions générales

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

## 2023-2024 : Maquette DFGSM 3 = L3

Enseignements	Coefficient	ECTS	Semestre	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Enseignements théoriques (312h)</b>		<b>41</b>					<b>326h30</b>
UE De l'agent infectieux à l'hôte	1	6	S5	51			61h
-TP Microbiologie	1	/	S5			6	
-TP Parasitologie	1	/	S5			4	
UE Génétique médicale	1	4	S5	30			30h
UE Tissu sanguin	1	3	S5	1			24h
-TP Hématologie	/	/	S5			3	
-ED Hématologie	/	/	S5		20		
UE Anglais (16h en présentiel + 6h obligatoire au CRL)	1	3	S5 Gr.1 S6 Gr.2		16+ 6 CRL		22h
UE Appareil digestif	1	6	S6	52	2		54h
UE Immunologie	1	5	S6	36			36h
UE Bases traitements médicamenteux	1	3	S6	18			18h
UE Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire (19h CM : 6h en présentiel + 13h en distanciel)	1	4	S6	19	10		29h
UE Santé Société Humanité	1	5	S6	36	10		46h
UE Santé Environnementale (capsules vidéo)	1	2	S6	5h30			5h30
TP Anatomie	1	/	S6			1h	1h
<b>Enseignements pratiques (193h30)</b>		<b>19</b>					<b>170h00</b>
Stage de Médecine : 4 semaines	/	6	/				70h
Stage Imagerie : 2 semaines	/	4	/				17h30
SERvice Sanitaire : 26h en présentiel : conf. et TD + 38h en e-learning + stage)	1	5	S5 S6	54h	10h		64h
ED Sémiologie médicale	1	2	S5		8		8h
ED Sémiologie radiologique	1	1	S5		6		6h
ED Sémiologie chirurgicale	1	1	S6+ S5	1h30		3h	4h30
<b>Enseignements complémentaires (40h à 50h)</b>		<b>/</b>					<b>40 à 50h</b>
Les différents enseignements complémentaires (EC, UERB, UERSH) sont détaillés dans un livret distribué en début d'année universitaire. Certains UEL de l'université peuvent être accessibles (se renseigner auprès de la scolarité). Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année.	1	/	S5 + S6	/	/	/	40 à 50h
<b>TOTAL L3 (545h30 à 555h30)</b>		<b>60</b>					<b>536 h 30 à 546 h 30</b>

Dans chaque enseignement théorique un temps sera consacré au service sanitaire.

## Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2ème année

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

## Pas de RSE en médecine

Enseignements	ECTS	REGIME GENERAL							
		Session 1				Session 2			
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée
<b>Enseignements théoriques</b>	<b>41</b>								
<b>SEMESTRE 5 (examens en janvier)</b>									
UE De l'agent infectieux à l'hôte	7	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
-TP Microbiologie*	/	ET	E + QP	1	0h20	ET	E	1	0h20
-TP Parasitologie	/	ET	E + QP	1	0h20	ET	O	1	0h20
UE Génétique médicale	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Tissu sanguin	3	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
-TP Hématologie	/	Pas d'évaluation / pas de QP							
-ED Hématologie	/	QP							
UE Anglais : Groupe 1	3	CC ET	E E+O	1	- 0h45	ET	O	1	0h40
<b>SEMESTRE 6 (examens en mai-juin)</b>									
UE Anglais : Groupe 2	/	CC ET	E E+O	1	- 0h45	ET	O	1	0h40
UE Appareil digestif	7	ET	E	1	1h30	ET	O	1	10-15 min
UE Immunologie	5	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Bases traitements médicamenteux	3	ET	E	1	0h45	ET	E	1	0h45
UE Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire	4	ET + QP pour ED	E	1	1h00	ET	O	1	0h30
UE Santé Société Humanité	5	CC + QP pour ED	E	1	-	ET	E + O pour ED	1	1h00
UE Santé Environnementale (capsules vidéo)	2	Validation au fur et à mesure de la progression CC – E							
<b>Enseignements pratiques</b>	<b>19</b>								
Stage de médecine	6	A valider							
Stage hospitalier d'imagerie	4	A valider							
Service SANitaire (SESA)* S5 S6	5	ET + QP	E	1	1h00	ET + Stage + Rapport	E + O	1	1h00
		QP + Stage + Rapport *	E rapport stage + O oral stage	1	0h20 par groupe pour oral stage				

ED Sémiologie médicale	2	ET	O	1	0h30	ET	O	1	0h30
ED Sémiologie chirurgicale	1	QP : présence strictement obligatoire à toutes les séances							
ED Sémiologie radiologique	1	ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
<b>Enseignements complémentaires</b>	/								
2 modules d'enseignements de SHS (UERSH) ou d'enseignements libres (UEL) ou du diplôme préparatoire à la recherche biomédicale (DPRB)	/	2 modules à valider							

\* Ne pourront se présenter à la session de rattrapage que les étudiants ajournés à l'examen de fin de dernière séance

\*SESA : au vu de la situation sanitaire, si le stage ne peut être effectué, la faisabilité du projet sera évalué via la fiche projet.

**Pour la session de rattrapage :**

- Partie théorique : Ecrit 1h00  
(si absence au TD = note 0 – pour toute ABI et si plus de 2 ABJ = note 0)
- Partie pratique : Oral + rapport de stage écrit et oral + stage

**TITRE 3 – Sessions**

Deux sessions sont organisées, 1<sup>ère</sup> session à la fin du 1<sup>er</sup> semestre (S5) en janvier et à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre (S6) en mai-juin, session de rattrapage en août pour le S5 et S6.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

**TITRE 4 – Validation**

Enseignements théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement.
Stages hospitaliers de Médecine et d'Imagerie	Les stages doivent être validés par le Doyen sur proposition des chefs de service
Enseignements pratiques de sémiologies médicale, radiologique et chirurgicale	Présence obligatoire pour la validation
Service sanitaire	<p><b>1<sup>ère</sup> Session :</b></p> <p><b><u>Partie Théorique (écrit) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Un examen écrit</u> en présentiel au 1<sup>er</sup> semestre de la DFGSM3. En cas d'obtention d'une note inférieure à 10/20 à l'épreuve, l'étudiant devra obligatoirement se représenter aux épreuves écrites de la session de rattrapage.</li> <li>• <u>Présence obligatoire aux TD</u> : pour toute absence injustifiée et au-delà de deux absences justifiées, l'étudiant sera ajourné à la partie théorique de la 1<sup>ère</sup> session et devra se présenter à l'oral de la session de rattrapage.</li> </ul> <p><b>➔ Validation : 10/20 minimum + présence aux TD</b></p> <p><b><u>Partie Pratique (stage) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation du projet (note sur 20) : diagnostic de terrain et rédaction du rapport en groupe</li> <li>• Implication individuelle dans le groupe (note individuelle sur 20)</li> <li>• Réalisation des actions sur le terrain (note sur 20 par référent de stage)</li> <li>• Rédaction et présentation du rapport à l'oral (note sur 20)</li> </ul> <p><b>➔ Validation : Obtention d'une moyenne de 10/20 et présence lors de l'action, sinon non validé que l'absence soit justifiée ou non</b></p>



	<p><i>Au vu de la situation sanitaire, si le stage ne peut être réalisé, la faisabilité du projet sera évaluée via la fiche projet.</i></p> <p><b><u>Session</u></b> de rattrapage :  <b><u>Partie Théorique</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'examen écrit de la 1<sup>ère</sup> session est non validé : examen écrit.</li> <li>• Si absence(s) aux TD : oral de rattrapage (30 mn de préparation + 15 mn de présentation) pour toute absence injustifiée et au-delà de deux absences justifiées.</li> </ul> <p><b><u>Partie Pratique</u></b> : en cas d'invalidation du stage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Oral de rattrapage (30 mn de préparation + 15 mn de présentation). Si absence de rendu des écrits de la partie pratique, remettre le rapport écrit manquant et présentation à l'oral.</li> <li>• Stage pendant la période estivale si l'action n'a pas été réalisée</li> </ul>
--	--

La participation au contrôle continu, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

La participation aux ED de sémiologie médicale est obligatoire car seule à permettre l'apprentissage progressif des gestes d'examen. Toute absence non justifiée pour raison médicale (certificat) ou de force majeure, ou toute absence répétée entrainera l'impossibilité de se présenter à l'examen et donc le redoublement de la L3.

La présence au cours d'anglais est obligatoire : toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Le passage en DFASM1 est autorisé si toutes les UE de L2 (dettes) et de L3 sont validées à la fin du L3 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Le diplôme de formation générale en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation dispensée.

## **TITRE 5 – Redoublement**

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

**Mesures dérogatoires et non obligatoires** : en cas de redoublement, un étudiant de L3 ajourné peut suivre des modules de DFASM1 par anticipation et sous certaines conditions. Cette mesure ne concerne que des étudiants redoublant pour une ou plusieurs matières de L3, et exclue *de facto* un étudiant ayant une dette de L2.

Le nombre de modules pouvant être anticipé est limité :

Pour le premier semestre :

- un étudiant n'ayant aucun module de L3 à repasser pourrait anticiper au mieux 2 modules de DFASM1,
- un étudiant ayant 1 module de L3 à repasser pourrait anticiper 1 module de DFASM1,
- un étudiant ayant 2 modules de L3 à repasser ne pourrait anticiper aucun module de DFASM1.

Les règles s'appliquent de la même manière pour le second semestre, les deux semestres étant considérés comme « indépendants ».

Les modules concernés par anticipation en DFASM1 sont l'Orl-Maxillo, la Dermatologie, l'Ophtalmologie, le module 4 (Handicap).